

| 29 mars 2022 |

POSITION CONCERNANT LA VALIDATION DE RÉSULTATS TRANSCRITS

La validation des résultats d'analyse est une activité liée à l'étape du processus postanalytique, qui permet de produire le rapport de résultat d'analyse à transmettre. « Compétence et jugement vont de pair lorsqu'il s'agit de veiller à ce que le résultat d'analyse transmis reflète l'état clinique du patient dont provient l'échantillon »¹. Grâce à sa formation, le technologiste médical possède les compétences requises pour s'assurer de la validité du résultat d'analyse afin d'en faire la validation biologique.

L'émission de rapports par du personnel non diplômé du programme « Technologie d'analyses biomédicales », à la suite d'une transcription de résultats provenant de laboratoires sous-traitants ou non, représente un risque accru de conséquences pour le patient. Toute retranscription augmente la possibilité d'erreur. Le technologiste médical doit appliquer une méthode qui lui permet de valider la transcription des résultats d'analyse de laboratoire et doit s'assurer que la validation biologique et la gestion des résultats critiques soient effectuées^{1,3}.

L'Ordre est d'avis que le technologiste médical doit demeurer la principale référence au niveau de l'expertise en techniques d'analyses biomédicales au sein des laboratoires cliniques, et ce, pour assurer la protection du public². Par conséquent, l'Ordre considère que la validité de la transcription des résultats, l'évaluation de la validation biologique, la gestion des résultats critiques et l'émission des rapports d'analyse doivent être effectuées par un technologiste médical³.

¹ OPTMQ, *Guide de gestion de la qualité dans les laboratoires de biologie médicale*.

² OPTMQ, *Position concernant le personnel diplômé*, septembre 2020.

³ ISO15189 :2012(F) *Laboratoires de biologie médicale – Exigences concernant la qualité et la compétence*.